

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 04/09/2025

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 28
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'opération Les Kalouguine à Angers (49) Numéro Onagre : 2025-07-33x-01180	Bénéficiaire : PODELIHA	Avis : Favorable
-------------------------	--	----------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
- Moineau domestique *Passer domesticus*
- Ecureuil roux *Sciurus vulgaris*

Discussion

Le CSRPN interroge le pétitionnaire sur le régime d'éclairage prévu dans le cadre du lotissement, en particulier sur la cohérence des dispositifs d'éclairage avec la pose de gîtes à chauves-souris.

Le pétitionnaire répond que l'éclairage actuel est vétuste. Un travail important est mené sur le balisage des chemins afin de répondre aux normes PMR, avec l'installation de luminaires LED orientés vers le sol. Le cœur de l'îlot ne sera pas éclairé.

Le CSRPN recommande de vérifier la conformité des dispositifs retenus avec les prescriptions de l'arrêté ministériel de 2018 relatif à la pollution lumineuse.

Délibération

Le CSRPN prend bonne note que le dossier tient compte des éléments de son autosaisine relatifs à la prise en compte de la biodiversité dans les travaux sur le bâti.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier.

Le 15/09/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

